



Solde de compte après décès en mapad

Par **SALLE**, le **06/04/2009** à **18:37**

Bonjour,
Mon père, résidant en MAPAD, est décédé à l'hôpital le 4/10/08. Le 7/10/08, j'ai vidé sa chambre et procédé à l'état des lieux sortant. J'ai payé la facture d'hébergement du mois de septembre 2008.
A ce jour, malgré des appels téléphoniques, un fax puis une lettre recommandée avec avis de réception en date du 16 mars 2009, je n'ai toujours pas reçu le solde de compte.
Je pense que la maison de retraite me doit de l'argent puisque mon père y a été présent du 1 au 3/10/08 (hospitalisé le 3 en fin d'après-midi) et que nous avons versé une caution de 343,40 € équivalent à un mois de loyer. Par ailleurs, je n'ai jamais eu, en retour, les divers documents signés à l'entrée : contrat de séjour, règlement de fonctionnement, état des lieux entrant...
Je vous remercie par avance de me donner la marche à suivre pour obtenir ce solde de compte.
Avec mes sincères salutations,